



dettes suite à une succession

Par **lenny**, le **28/01/2010** à **00:10**

bonsoir,

mon père étant décédé, je viens de constater en faisant ses papiers qu'il ne payait plus ces loyers.

la dette concernant les loyers s'élève a près de 15 000 €.

n'ayant pas les moyens de régler cette somme,je pensais renoncer à la succession?

1ere question:

étant donné qu'il n'as pour ainsi dire rien laissé et qu'il a beaucoup de dette, suis-je obligé de prendre un notaire?

2eme question:

si je refuse la succession, aurais-je le droit de bénéficier d'une éventuelle succession de son père (mon grand père)?

merci pour votre reponse,cordialement
henry